

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
Conseil Municipal du 24 avril 2023
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril, à 19 heures 45, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 17 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne SIMON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Qui ont pris part au vote : 12

Etaient présents : M. CRESPIN, D. DESPESSE, M. DREVET, S. GALAN, M. GARNIER, F. MICHELAS, E. MORAND, Q. POMMARET, J. ROUCAYROL, A. SIMON

Absent(e)s représenté(e)s : D. DIETRICH donne pouvoir à A. SIMON ; A-L FOUREL donne pouvoir à M. GARNIER

Absent(e)s excusé(e)s : J. SARRAZIN

Absent(e)s : I. MONTET, D. LOUISA

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Quentin POMMARET est désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 3 avril 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à la majorité.

Point 3 : Taux d'imposition

3.1 Vote du taux d'imposition

Prenant en compte la flambée des coûts de l'énergie, l'Etat par la loi finances 2023 a décidé la revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales. Ces fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le dernier levier fiscal important à la main des communes.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022, est de nouveau à voter à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et, sur délibération uniquement, les logements vacants depuis plus de deux ans).

Il est proposé le vote des taux suivant :

Taxe	Taux votés 2023
Taxe foncière propriétés bâties	36.43 %
Taxe foncière propriétés non bâties	72.38 %
Taxe d'Habitation	10.84 %

Madame le Maire propose de retirer la délibération 23_09 et la remplacer par la délibération 23_14.
Elle précise qu'aucune modification des taxes n'aura lieu sur cette année 2023.

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité des membres présents les taux suivants (+ décisions relatives à ces taux).

Taxe	Taux votés 2023
Taxe foncière propriétés bâties	36.43 %
Taxe foncière propriétés non bâties	72.38 %
Taxe d'Habitation	10.84 %

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Point 4 : Information(s) :

4.1 Présentation du projet « PCAET » Plan Climat Air Energie et Territoires

Monsieur Leo FLENET, nouveau chargé de mission « PCAET » à Rhône Crussol depuis janvier 2023 est introduit dans ce conseil. Il présente à l'assemblée les actualités du projet et les projets en cours :

- Sont évoquées les 54 fiches sur lesquelles la gouvernance « PCAET » travaille. Actuellement 15 sont déjà validées (keyline design, solarisation, toiture des écoles,);
- Il y est souligné l'importance de se réunir régulièrement entre tous les acteurs pour échanger et agir autour des enjeux du développement durable ;

Madame M. GARNIER, adjointe à l'environnement insiste sur les horaires des réunions qui devraient avoir lieu en fin de journée pour avoir un maximum de participants.

- Il y fait une mise au point de l'avancement des projets de la commune de Saint-Romain-De-Lerps (ancienne école, composteur, leds...), et termine par l'exemple des fiches de retour d'expérience.
- Actualités et communications : <https://www.rhone-crussol.fr/pcaet/>

Clôture de la séance : 20h30

Version Internet